N° 3805 — 10e Année CINQ CENTIMES Jeudi 17 Novembre 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

Téléphone

Les partis à la Chambre

Le succès remporté par les radicaux dans l'élection de la commission du budget a provoqué d'amères récriminations de la part des journaux républicains modérés. « Si c'est là la conciliation dont on nous a parlé, se sont-ils écrié en chœur : nous n'en sommes plus. Nous ne voulons pas être des dupes. » La *République française* a intitulé son article : *Une duperie*. Et le *Temps*, plus parlementaire, s'est borné à demander : « *Que devient le parti progressiste ?* »

Il convient de rappeler que le groupe qui a pris maintenant l'étiquette de « progressiste » est le même qui, dans l'ancienne Chambre, était connu sous le nom de *groupe des « républicains de gouvernement.* »

Il y avait alors deux groupes progressistes : l'Union progressiste, qui fut fondée sur l'initiative de M. Isambert et de quelques autres députés, parmi lesquels notre regretté Pierre Legrand ; et la gauche progressiste, représentant la nuance de M. Léon Bourgeois ; au-delà existaient l'extrême gauche, présidée par M. Goblet, et le groupe socialiste.

L'Union progressiste s'est reconstituée, toujours sous la présidence de M. Isambert, dans la Chambre actuelle. La gauche progressiste est devenue la « gauche démocratique ». Et l'extrême-gauche s'est transformée, sous la présidence de M. Camille Pelletan, *en groupe des « radicaux-socialistes.»*

Pour éviter toute confusion, il eût été préférable que les républicains de gouvernement conservassent leur ancien nom, ou qu'ils prissent une appellation autre que celle appartenant déjà à d'autres groupes.

Mais, ils ne s'embarrassèrent point de ces scrupules. Le *Figaro* avait déjà commencé, avant les élections, à comprendre indistinctement sous le nom de « progressistes » les cléricaux et les républicains modérés.

« Ce fut la réalisation de la grande pensée du journal réactionnaire que la formation, dès la réunion de la nouvelle Chambre, de ce nouveau groupe des *« progressistes », où figurèrent côte-à-côte* des républicains comme M. Ribot, et des réactionnaires comme M. Masurel ou M. Xavier Reille. On nous a même assuré — la *Dépêche* nous démentira si nous nous trompons — que M. Dansette lui-même faisait partie de cette ingénieuse combinaison.

Le *Figaro* affirme que la réunion progressiste a compté jusqu'à 238 membres. « Le groupe, dit-il, avait un air de cohue ; on y rencontrait, pêle-mêle, des radicaux nuance Isambert, des amis de M. Dujardin-Beaumetz, des ralliés, d'anciens centre-gauche, et des républicains formés à l'école de M. Méline. »

On comprend qu'aucun programme sérieux, *qu'aucune ligne politique précise*, qu'aucune action efficace n'aient pu sortir d'une telle confusion. On avait d'abord placé à la tête du groupe un comité de cinq directeurs, parmi lesquels MM. Ribot, Jonnart, Poincaré et Charles Dupuy. Mais des divergences surgirent bientôt parmi les directeurs. Ils donnèrent leur démission, et l'on décida de les remplacer par un président. M. Krantz fut élu par 36 voix. Sur 238 inscrits, c'était maigre.

Puis, celui-ci étant devenu ministre des travaux publics dans le cabinet Dupuy, il a fallu pourvoir à son remplacement. On a fait des ouvertures à M. Poincaré, qui s'est récusé. On a élu M. Ribot, qui n'a pas accepté. En fin de compte, le *Figaro nous annonce que* « les républicains progressistes se réuniront mercredi pour se donner un président, et leur choix s'est fixé d'avance sur M. Barthou. » Et le journal boulevardier ajoute que « s'étant une fois constitués, ils se reconstitueront, peut-être avec une nouvelle étiquette, et, certainement, sur une base moins large, avec des frontières moins vastes et une population moins forte. On opérera un triage. Au lieu d'une garde nationale, nous verrons le bataillon sacré. »

Va pour le bataillon sacré, bien que nous n'apercevions pas bien les braves députés du centre sous cette formation héroïque.

Ce qu'il importe, c'est que les *républicains modérés affirment, par la constitution* de leur groupe, leur volonté de se séparer complètement des cléricaux ralliés ou non ralliés, pour se rapprocher des républicains progressistes et radicaux.

C'est dans ces conditions que peut seule être pratiquée la conciliation invoquée par le *Temps*, la *République Française* et le *Journal des Débats*.

Et si les modérés ont été victimes, dans l'élection de la Commission du budget, de la mésaventure dont ils se plaignent si fort, c'est, évidemment, l'incohérence de leur attitude et la confusion qui règne dans leurs rangs qu'ils doivent surtout en rendre responsables.

Leurs propres journaux leur font, d'ailleurs, entendre de dures vérités :

« Le mal du parti progressiste, dit le *Temps*, est de n'avoir aucune organisation et peut-être — ce qui serait plus grave encore — de ne pouvoir s'en donner une. Il a fait, dans les premiers jours, quelque effort pour se réorganiser. Il n'a pas réussi... Les chefs se récusent, parce que les troupes qu'ils devraient conduire ne sont ni ne veulent être disciplinées. A quoi bon, disent-ils, se faire le porteur d'un drapeau que chacun se réserve par avance le droit de ne pas suivre ? »

Le *Journal des Débats* dit de son côté :

« Visiblement le parti progressiste manque d'organisation et de discipline. Généralement il n'a pas de chef. S'il en a un, il est porté à l'abandonner aux heures difficiles. Il arrive aussi quelquefois que c'est le chef qui se dérobe à son parti, en vertu de certains arrangements avec un parti, lesquels lui paraissent mieux s'accommoder à ses propres convenances. Les defections ne sont pas très rares chez les progressistes. On en voit quelquefois d'éclatantes. Elles sont généralement récompensées. Ceux qui les accomplissent marquent ordinairement leur place dans le ministère du lendemain. Ils sont des ministres tout indiqués, des ministres nécessaires dans un cabinet de concentration. »

La *République Française* est plus sévère encore :

Sans doute, dit-elle, et nous n'essaierons pas de l'en excuser, ce groupe s'abandonne, un peu trop paralysé qu'il est par son manque regrettable de discipline et d'union, par certaines petites rivalités de personnes, par l'exagération de l'esprit critique qui y remplace trop souvent l'action, et peut-être par d'autres causes encore qu'il nous paraît inutile d'indiquer.

Ces autres causes, il n'est pas bien difficile de les discerner : c'est que ce fameux groupe des « progressistes » comprenait à peu près autant de réactionnaires que de républicains, et qu'il contenait, dans sa composition même, le germe de son impuissance et de son inévitable dissolution.

On l'a bien vu lors de l'élection de M. Krantz à la présidence. L'honorable député parvint juste à réunir 36 suffrages sur les 238 membres du groupe !

La vérité est qu'en examinant comment se répartissent les 280 députés qui ont renversé le ministère Brisson, on trouve une centaine de députés de droite, environ cinquante nationalistes et anti-sémistes, *et cent trente* républicains modérés.

Parmi ces modérés, un certain nombre, élus des cléricaux, tendent à se confondre avec eux. Les autres, au contraire, se rapprocheront de plus en plus des vrais républicains progressistes, et contribueront à former avec eux une majorité gouvernementale de conciliation et de concentration.

Georges ROBERT.

La question de M. Fournière

M. le président du conseil a répondu à M. Fournière que le gouvernement avait obéi aux injonctions de la Chambre en poursuivant le livre de M. Urbain Gohier, intitulé : l'*Armée contre la nation*. Ce livre n'est que le recueil d'articles publiés il y a un an, et M. Méline, alors président du conseil, n'avait pas jugé utile de poursuivre.

Nous sommes trop fermement dévoués à la liberté de la presse pour que nous ne regrettions pas les mesures de rigueur. On a insulté l'armée. Mais on a insulté la magistrature et on l'insulte *tous les jours. On outrage* le chef de l'Etat, les ministres, le Parlement. A-t-on songé à les défendre ? Personne n'en a eu la pensée.

M. Fournière a même été appelé à lire des articles de M. Drumont qui sont des plus injurieux contre l'armée et qui n'ont jamais été poursuivis.

M. Drumont n'a pas pu les désavouer. il a essayé de s'en tirer en fulminant contre les juifs. Cette diversion n'a produit qu'un assez pauvre effet, car il n'y a pas encore de Français qui, dans ce pays de liberté, de tolérance et de lumière, dans ce pays émancipateur de la pensée et de la conscience humaine, veuillent ressusciter les guerres de religion et rétablir le billet de confession. Ce sont là des mœurs d'un autre temps ; et ce n'est pas dans une France civilisée qu'on pourrait nous ramener impunément aux époques de la persécution.

Echos et Nouvelles

Un reçu de 996.156.800 fr. — M. Ellis Roberts, nouveau trésorier aux finances des Etats-Unis, en prenant possession de son poste, a donné à son prédécesseur un reçu de près d'un milliard représentant le montant des fonds en caisse.

L'influence du corset. — Un concours d'expériences physiques, saut en hauteur, en largeur, courses d'obstacles, a été fait au collège de jeunes filles de Londres ; il y avait 16 concurrentes corsetées et 16 qui ne l'étaient pas. L'avantage a été pour ces dernières.

La tranquillité des rues à Londres. — Deux nouvelles lois interdisent les rues de Londres aux orgues à vapeur, aux boutiques de tir, aux chevaux de bois et autres divertissements forains, ainsi qu'aux animaux qui poussent des cris.

La traction mécanique à Paris. — Il y a 9 modes de traction de tramways dans la capitale : automotrice à vapeur, eau surchauffée, vaporisation momentanée, air comprimé, accumulateurs à charge lente, à charge rapide, par contacts superficiels, vaporisation instantanée.

Effets des appareils à rayons X. — Un M. Max Meyer, aux Etats-Unis, chargé de manœuvrer les appareils à rayons X, a perdu la moitié de ses cheveux et de sa barbe, côté droit. Cette partie de la tête est quasiment occulte. Il réclame 50.000 francs de dommages.

Un étrange costume. — M. le général baron Rapp, ministre de la guerre suédois, a présidé, le conseil militaire de Stockolm en grande tenue, toutes ses décorations sorties, mais coiffé d'un chapeau haut de forme.

POLITIQUE ETRANGÈRE

Les Etats-Unis et l'Espagne

La commission hispano-américaine n'a pas tenu hier au quai d'Orsay la séance annoncée la semaine dernière. Elle s'est ajournée à mercredi. Il s'agit toujours de l'annexion de l'archipel indien à la grande République américaine. On assure de Madrid que le gouvernement espagnol est décidé à ne pas rompre les négociations, mais à signer le traité de paix, en prenant à témoins les puissances et l'opinion du monde que l'Espagne cède à la force. Nous pensons qu'il n'y *a rien d'autre à faire pour l'Espagne. La sagesse* commune des nations l'approuvera. Mais nous ne pourrons jamais déplorer assez les traités de paix conclus dans de telles conditions, le couteau sur la gorge, et qui sont tout au plus des trêves toujours précaires et inquiétantes dans l'état du monde.

On sait un autre traité qui fut aussi conclu dans les formes des protocoles, sous la pression exorbitante de la force, sans examen critique des droits et des intérêts respectifs, et qui ne le fut jamais dans le cœur des peuples. L'Espagne est bien loin, l'Espagne est bien écrasée : on n'imagine ni quand ni comment elle pourrait prendre sa revanche, non de Cuba, qui était vraiment l'enjeu de la bataille, mais des Philippines qui semblaient réellement en dehors des chances de la guerre.

Mais on l'a déjà dit aux Américains : il y a des revanches de plusieurs sortes, et l'esprit de conquête et de césarisme s'est fréquemment chargé de venger lui-même les vaincus.

L'occupation de l'archipel indien par la République nord-américaine, le rapt de Manille sont des faits qui modifient les conditions de la politique générale. La force est ici dans son plein triomphe, sans loi ni droit. Les républicains de York et de Washington avaient peut-être une autre attitude à prendre dans l'histoire.

H. D.

Lettre ouverte

A M. le Rédacteur en chef de l'*Echo du Nord*.

Lille le 15 novembre 1898.

Monsieur,

Il y a vraiment de par le monde des gens difficiles à contenter et en vérité je crois devoir me ranger dans cette catégorie, car les lignes que vous me faites l'honneur de me consacrer aujourd'hui laissent toujours mon pauvre esprit dans une même et fâcheuse incertitude.

Je vous demandais de m'expliquer comment vous pouviez concilier votre orientation politique, qui consiste à soutenir des candidatures réactionnaires et cléricales avec les principes vraiment républicains et nettement anticléricaux de Gambetta et de Jules Ferry, dont vous vous recommandez.

A cette question vous répondez, ou plutôt vous ne répondez pas, ce qui me laisse croire qu'elle est tant soit peu embarrassante, en vous lançant dans de profondes digressions sur les noirs desseins et les crimes abominables des radicaux que vous rendez responsables des *jours difficiles que notre démocratie traverse*. (Ces mots très justes sont de vous).

Mais cette responsabilité, ne croyez-vous pas qu'elle incombe plutôt à ceux qui pratiquent, consciemment ou non, une néfaste politique consistant à laisser entrer dans le sein de la République ses plus perfides ennemis ; à ceux *qui, contractant certaines alliances immorales*, oublient ces paroles bien vraies qu'ils devraient toujours avoir présentes à l'esprit : « Le cléricalisme c'est l'ennemi. »

Or cette politique regrettable que vous avez adoptée, est-elle, je vous le demande encore une fois, la politique de Gambetta et de Ferry ?

J'espère, Monsieur le Rédacteur en chef, que vous jugerez bon de m'éclairer à ce sujet. Certes le problème est peu aisé à résoudre. A vous de trouver la réponse. A vous d'essayer d'en dégager l'X, ce que vous ne sauriez manquer de faire, car j'aime à croire que vous devez conserver encore quelque considération pour cette lettre que mon ami Lux et moi (deux personnes bien distinctes, ne vous en déplaise), nous affectionnons si particulièrement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de ma haute considération.

PERPLEX.

Qui paie ?

On continue à placarder à grand nombre et avec beaucoup de méthode, l'affiche aux cinq portraits, celle où se trouvent reproduites les déclarations des cinq ministres de la guerre, relatives à la culpabilité de Dreyfus.

A propos de ces affiches, de cette propagande active, persévérante, *qui dispose de tant de ressources*, la question se pose toujours : *Qui est-ce qui paie ?*

Très certainement le parti clérical et monarchiste, auquel la perpétuité de cette agitation pourrait profiter. Dans nombre de communes le manifeste déjà vieux et si grotesque de notre roi *in-partibus* est affiché le même jour que le placard anti-révisionntste. Il y a donc plan concerté, unité de direction.

La France et la Russie

Le *Lyon-Républicain* publie chaque semaine une lettre très intéressante de Paris sur la politique étrangère.

Dans sa dernière lettre, notre confrère confirme ainsi qu'il suit ce que nous avons dit de l'attitude de la Russie dans le conflit anglo-français :

Soyons bien convaincus que nous n'avons jamais été seuls. Quelques impatients patriotes se sont plaints de la mollesse de la Russie à nous soutenir. Ces gens-là ne savaient pas combien ils étaient injustes. La vérité, et tous les hommes d'Etat, tous les diplomates qui ont été mêlés à l'affaire de Fashoda ne se lassent pas de le proclamer, la vérité c'est que les Russes ont été les plus loyaux, les plus fidèles des alliés. Certes, ils ne nous ont pas ménagé les conseils de prudence et de modération, mais, il n'y a pas à en douter, si nous n'avions pas su les écouter, ils étaient prêts à se jeter, à côté de nous dans la bataille.

Fabriques et Marguilliers

La loi sur les Fabriques continue à n'être pas bien prisée par MM. les fabriciens. Et la *Croix* signale particulièrement le préfet de l'Hérault pour son zèle proconsulaire à faire respecter cette loi. Savez-vous combien de trésoriers de fabriques ont été condamnés ?

Le nombre de ces condamnations — à une simple amende d'ailleurs, — est de cent trente-neuf.

Ce chiffre est absolument officiel : car c'est le préfet de l'Hérault lui-même qui le signale à M. Cabrière, évêque de Montpellier, en lui adressant des propositions pour la suppression de quinze paroisses dont les conseils refusent de se reconstituer.

On voit que la loi n'était pas inutile, et nous rappellerons brièvement que la seule persécution qu'elle ordonne contre les fabriques, c'est l'obligation qu'elle fait aux trésoriers de soumettre leur gestion et leur compte au contrôle comme tous les autres comptables de deniers publics.

On voit par les résultats signalés pour un seul département combien le besoin de la loi se faisait sentir. Car si les trésoriers des fabriques refusent avec tant d'énergie de montrer leurs comptes, c'est probablement qu'ils ne sont pas en règle.

On finira du moins par le croire.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Conseil des Ministres

Paris, 15 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

L'octroi de Paris

Le ministre des finances a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de *loi concernant l'octroi de Paris*.

Les conducteurs des ponts-et-chaussées

M. Krantz, ministre des travaux publics, a été désigné pour présider samedi prochain le banquet annuel des conducteurs des ponts et chaussées.

Le ministre de l'intérieur se fera représenter à cette cérémonie par M. Claude Bernard, chef de son cabinet.

Nominations dans la marine

Le ministre de la marine a fait signer des décrets aux termes desquels sont nommés : chef d'état-major du 2e arrondissement maritime à Brest, le contre-amiral Valéry ; au grade de contre-amiral, le capitaine de vaisseau Caillard, en remplacement du contre-amiral de Slane, qui passe dans la deuxième section du cadre de l'armée navale : major général de la marine à Toulon, le contre-amiral Gourdon.

La Banque de la Réunion

Le Président de la République a signé un décret nommant directeur de la Banque de la Réunion M. Deproge, ancien député, en remplacement de M. Hue, décédé.

A la Guyane

Le ministre des colonies a fait approuver un décret relatif au régime des terres vacantes et sans maître à la Guyane. Ce décret reproduit les dispositions du 10 avril 1897 qui ont réglé la même question pour la Nouvelle-Calédonie.

Les obsèques de M. Dauphin

Enfin le gouvernement a décidé de se faire représenter par le préfet de la Somme aux obsèques de M. Dauphin, sénateur.

La Chambre

Séance du 15 novembre

Avant Séance

Les couloirs du Palais-Bourbon, toujours impressionnables, se sont montrés aujourd'hui fort émus par la note de l'Agence Havas relative à la Cour de cassation et à l'affaire Dreyfus. Les députés, qui viennent de lire la note affichée à l'entrée de la salle des séances, arrivent avec des exclamations. Les uns approuvent, les autres désapprouvent. Bien entendu, parmi ces derniers, se trouvent les nationalistes.

M. Lazies se promène avec le texte d'une interpellation qu'il veut adresser au gouvernement et dont il communique complaisamment le texte aux membres de la presse. Si l'on en croyait M. Lazies et ses amis, un cabinet qui laisse publier de semblables notes serait indigne de vivre et devrait être instantanément renversé. Il faut espérer que la Chambre ne partagera pas cet emballement et considèrera que la Cour de cassation, saisie d'une affaire, est libre de prendre telle mesure qui lui plaira pour éclairer sa religion. C'est donc au milieu d'une certaine agitation que s'ouvre la séance.

DANS LES COULOIRS

L'Enquête sur l'Election de M. Thompson

La Chambre réunie dans ses bureaux a nommé aujourd'hui la commission d'enquête sur *l'élection de M. Thompson, dans la 2e circonscription* de Constantine.

Ont été élus MM. Chevillon, Decker, David, Codet, de Lanessan. Gautret, Bozérian, Saumande, Gacon, Chamerlot, Laloge, Charles Bos.

Sur ces onze membres sept ont voté déjà vendredi dernier pour l'enquête. Ce sont MM. Chevillon, Decker, David, Gautret, Gacon, Chamerlat, Laloge, Charles Bos.

Un s'était abstenu M. Jean Codet.

Trois avaient voté contre l'enquête : MM. de Lanessan, Saumande et Bozerian. Ce dernier comme rapporteur avait conclu à la validation de M. Thompson.

La révision devant la Cour de cassation

Les bureaux de la Chambre ont encore nommé la commission de onze membres pour l'examen des propositions de MM. Gerville-Réache, Firmin Faure et Julien Goujon, tendant à modifier la procédure de révision devant la Cour de cassation.

Ont été élus : MM. Péronneau, Christophe (Orne), Renault, Morlière, Gras, Emmanuel Arène, Cruppi, A. Leroy (Côte-d'Or), Deribéri, Desgardes, Delarue, Roch, Berthet.

La Commission est hostile aux propositions.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 3 heures 20 sous la présidence de **M. Deschanel**.

Les tribunes sont bondées et la Chambre est houleuse, on sait que la séance sera agitée.

M. Georges Berry dépose une proposition tendant à donner aux employés des ministères deux jours de congé, le Lundi 26 décembre et le Lundi 2 janvier, la Noël et le 1er janvier étant un dimanche.

Il demande l'urgence, qui est repoussée à mains levées.

La proposition de M. Antide Boyer

M. Antide Boyer a la parole pour le dépôt d'une proposition de loi. (Grand silence).

M. Antide Boyer. — J'aurais l'intention de poser une question à M. le Ministre de la guerre ; à la suite des renseignements qui viennent de m'être donnés, je renonce à cette question. Je demande seulement qu'on ne puisse plus refuser à une catégorie de citoyens ce qui est accordé aux autres. (Applaudissements sur divers bancs à gauche). J'ai été ému de voir qu'un ancien officier, alors qu'il ne faisait plus partie de l'armée, fut poursuivi devant la justice militaire. En admettant que ce que l'on a fait fut légal, on a empêché, contrairement à la loi du 8 décembre 1897, le défenseur du lieutenant-colonel Picquart de communiquer avec lui.

Il faut qu'à l'avenir tout Français jouisse d'un droit égal à se défendre. C'est dans ce but que je dépose une proposition analogue à une proposition qui vient d'être déposée devant le Sénat.

M. Antide-Boyer lit alors l'exposé des motifs de sa proposition.

Intervention du Ministre de la Guerre

M. de Freycinet, ministre de la guerre a la parole (Mouvement d'attention). — Je fais, dit-il, toutes mes réserves sur les considérations dont M. Antide Boyer a fait précéder sa proposition. Il serait prématuré de la part de la Chambre de former une appréciation sur ce qui a pu se passer et il est bien plus sage d'attendre le dénouement qui n'est plus éloigné. En ce qui concerne la manière dont a été appliqué l'article du code de justice militaire, le gouverneur militaire de Paris a agi suivant la loi. (Violents murmures à gauche).

M. Zevaès. — Il n'y a pas de loi pour eux.

M. de Freycinet. — Et c'est parce que le gouverneur de Paris s'est conformé à la loi que je m'associe à la proposition qui vient d'être faite. (Mouvement et rires).

J'accepte l'urgence, me réservant seulement de discuter les termes de la proposition devant la commission qui sera chargée de l'examiner. (Très bien sur plusieurs bancs à gauche. — Mouvements divers). — L'urgence est déclarée.

Le réglement de la Chambre

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les projets de résolution concernant le règlement de la Chambre.

Par 290 voix contre 246, l'urgence n'est pas déclarée. La Chambre passe à la discussion des articles.

Le texte modifiant l'article 20 relatif au renouvellement des bureaux, est adopté. Sur l'article 21 relatif aux grandes commissions, **M. Groussier** développe un amendement tendant à décider que les grandes commissions seront permanentes.

M. Klotz appuie l'amendement, dont la Chambre accepte le principe.

M. Graux, rapporteur, le combat.

Une longue et confuse discussion s'engage entre MM. Baisan, Henri Maret, Charles Gras, Klotz, à la suite de laquelle le 1er paragraphe de l'article 21 ainsi conçu : « les bureaux nomment les commissions » est adopté.

La Chambre discute ensuite un amendement de M. Groussier, ainsi conçu : « tous les députés seront répartis dans ces commissions. »

La *Commission propose à la Chambre d'accepter* le principe en laissant aux bureaux la faculté de choisir comment les membres seront élus.

M. Antide Boyer combat la proposition et demande qu'on fasse des grandes commissions qui soient nommées même par le hasard.

A la majorité de 294 voix contre 236 l'amendement de M. Groussier est adopté.

M. le président consulte la Chambre sur la fin de l'amendement ainsi conçu : « et ne pourront appartenir qu'à l'une d'elle. »

Ce paragraphe est retiré. Le paragraphe «pourront permuter entre eux » est adopté, ainsi que le paragraphe « les commissions sont permanentes. »

D'accord avec le président du conseil, une interpellation de M. Dejeante sur l'attitude que le gouvernement doit prendre au congrès des monarchies qui doit se tenir à Rome pour examiner quelles mesures il y a lieu de prendre, contre les anarchistes est fixée à mardi 22 courant.

M. Magniaudé dépose une proposition tendant à accorder la franchise postale aux soldats de terre et de mer.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

La séance est levée à 5 heures 45.

La prochaine séance est fixée à vendredi 3 heures. Jeudi à 2 heures, réunion dans les bureaux.

Physionomie de la Chambre

Au début de la séance, on voit M. Dupuy assis à son banc s'expliquer de son mieux avec un groupe de nationalistes. On n'entend pas ce qu'il dit, mais il est probable qu'il leur explique qu'il ne peut empêcher la Cour de cassation *d'agir comme elle l'a décidé*.

M. Lazies gesticule beaucoup, M. Dupuy pas du tout, mais son attitude est très ferme.

Les nationalistes s'éloignent et la demande d'interpellation annoncée n'est pas déposée... pour le moment du moins.

M. Antide Boyer, qui monte à la tribune, renonce à sa question relative au maintien au secret du lieutenant-colonel Picquart. En revanche, il dépose une proposition analogue à celle que M. Constans soumet au Sénat et qui rend applicable aux tribunaux militaires la loi sur l'instruction du 8 décembre 1897.

M. de Freycinet accepte l'urgence pour cette proposition, mais il annonce qu'il fera des réserves sur le fond. La Chambre s'occupe ensuite des modificatioes proposées au règlement de la Chambre.

Un assez vif débat a lieu sur la formation des grandes commissions. La Chambre décide d'abord que les commissions seront nommées par les bureaux, ce qui a lieu d'ailleurs actuellement.

Un changement important est apporté par l'adoption d'un amendement de M. Groussier qui porte que tous les députés seront répartis dans les commissions et pourront permuter entre eux.

La permanence des commissions est aussi votée.

On s'arrête là pour aujourd'hui et on s'ajourne à vendredi à cause de la réunion qui doit avoir lieu jeudi dans les bureaux.

Pendant toute cette séance, on n'a cessé de parler d'une interpellation de M. Cavaignac et de M. Paul Deroulède, mais elle ne s'est pas produite.

M. Dupuy a-t-il convaincu ces messieurs, comme M. Lazies, qu'il valait mieux se taire et que le silence était d'or.

T. H.

SÉNAT

Séance du 15 novembre

La Séance

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de **M. Demole**, vice-président.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi relatif à l'amélioration de la ligne de navigation de Mons à Paris, entre Etrun et Janville. L'urgence est déclarée.

Eloge funèbre de M. Dauphin

M. le Président annonce au Sénat la mort de M. Dauphin, sénateur de la Somme, il retrace la vie du défunt et exprime les regrets que cette perte cause au Sénat.

L'instruction contradictoire et les tribunaux d'exception

M. Constans dépose une proposition de loi tendant à rendre applicables aux tribunaux d'exceptions certaines dispositions de la loi de 1897, en d'autres termes à étendre aux conseils de guerre les règles nouvelles de l'instruction préalable.

La proposition, dit l'orateur, qui avait été votée par le Sénat avait dans la pensée de plusieurs de nos collègues qui l'avaient signée, un caractère tout à fait général, mais les termes dans lesquels elle était conçue, se trouvaient par une erreur involontaire, n'avoir qu'une partie restreinte.

Pour lui donner son véritable caractère, une nouvelle proposition était nécessaire ; je la dépose aujourd'hui. Si je ne l'ai pas présentée plus tôt, c'est que je ne voulais pas en faire un projet politique et que j'ai tenu à me mettre d'accord avec M. le Ministre de la guerre sur la date du dépôt. Je crois que le Sénat tiendra à honneur de compléter son œuvre, car il importe que tous les Français jouissent des mêmes garanties, quelle que soit la juridiction devant laquelle ils sont traduits. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs).

LE VOTE DE L'URGENCE

M. Constans demande l'urgence pour sa proposition, tout en déclarant qu'il est prêt à y renoncer si le gouvernement voyait quelque inconvénient à ce qu'elle fut déclarée.

M. Lebret, garde des sceaux, au nom du gouvernement accepte la proposition d'urgence et le principe de la loi.

L'urgence est déclarée et sur la demande de **M. Thézard**, la proposition est renvoyée à l'ancienne *commission qui n'est pas dessaisie*.

Le canal du Nord

M. Desprez demande au gouvernement de prescrire que des études soient faites dans le plus bref délai possible, en vue de l'établissement du canal du Nord.

M. Krantz, ministre des travaux publics. — Le gouvernement est convaincu de la très grande importance de ce canal, mais il ne peut, dans l'état actuel, songer à entreprendre un pareil travail sans le concours des intéressés.

L'assistance publique

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi concernant la représentation des pauvres et l'administration des établissements d'assistance.

M. Chaumié, rapporteur, expose l'économie du projet qui émane du gouvernement et a été soumis à l'examen du conseil d'Etat. Il a un triple but : 1. Confier dans chaque commune à une commission unique la représentation des pauvres, la gestion de leur *patrimoine, et l'administration des établissements* publics d'assistance; 2. D'organiser la création d'établissements intercommunaux et départementaux d'assistance ; 3. De permettre l'admission au bénéfice de la personnalité civile et la constitution en établissements publics d'institutions d'assistance qui n'ont pas encore d'existence légale.

L'orateur demande au Sénat de passer à la discussion des articles. (Applaudissements).

M. Jules Legrand, sous-secrétaire d'Etat, rappelle que la question a commencé à être discutée en 1888 et malgré le *statu quo* qui fut prononcé, on crut devoir passer outre en raison du progrès qu'il s'agissait de réaliser.

L'orateur indique les avantages du projet qui n'entraînera aucun supplément de dépenses.

Il énumère les améliorations qui résultent de son application.

M. de Marcère répond qu'il est heureux de ces déclarations.

Le projet lui paraît très bon ; mais il voudrait qu'on introduisît encore un peu plus de simplicité et qu'on le débarrassât d'une procédure inutile.

M. Chaumié, rapporteur, répond que ces observations seront examinées par la commission qui sera heureuse, le cas échéant, d'y donner satisfaction.

La discussion est close.

Un contre-projet de M. Lacroix est renvoyé à la commission.

Le Sénat décide de se réunir jeudi à trois heures dans ses bureaux pour procéder à la nomination de la commission des finances.

La prochaine séance est fixée à vendredi, deux heures.

La séance est levée à cinq heures vingt.

Physionomie du Sénat

Après le dépôt de la proposition de loi de M. Constans concernant l'instruction devant les tribunaux d'exception, le Sénat a voté plusieurs projets de loi secondaire, puis s'est occupé de l'administration des établissements d'assistance.

Séance paisible, comme il y en a tant au Luxembourg.

T. H.

L'AFFAIRE DREYFUS

Dreyfus officiellement prévenu de la revision du procès

Paris, 15 novembre. — La Cour de cassation, qui avait jugé que jusqu'à *présent aucune innovation* ne devait être apportée à la peine subie par Dreyfus, vient de faire parvenir à la connaissance du ministre des colonies qu'elle a rendu une ordonnance aux termes de laquelle elle avait décidé que Dreyfus serait informé par une voie rapide de la revision de son procès et qu'il serait invité à présenter ses moyens de défense.

Les questions qui seront posées à Dreyfus lui seront adressées par les voies ordinaires, ainsi *que les dossiers concernant* ces questions.

Le ministre des colonies vient de recevoir une dépêche lui annonçant que Dreyfus est en bonne santé.

Commission rogatoire

Paris, 15 novembre. — La décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation a été portée à la connaissance du gouvernement par une lettre adressée à M. Guillain par M. Lœw. M. Guillain l'a immédiatement communiquée au président du conseil.

Par cette lettre, la Cour charge non seulement le gouvernement de prévenir Dreyfus qu'il est invité à présenter ses moyens de défense, mais encore, elle prie le ministre des colonies de faire parvenir à Dreyfus les pièces renfermant les questions auxquelles il aura à répondre.

Le courrier ordinaire de Guyane ne part que le 9 de chaque mois. Il est probable qu'on n'attendra pas cette date pour faire parvenir à la Guyane les pièces confiées par la Cour de cassation.

Le gouvernement a donné des ordres pour que Dreyfus soit avisé immédiatement de la communication de la Chambre.

Chez Mme Dreyfus

Paris, 15 novembre. — La décision prise cet après-midi par la Chambre criminelle de la Cour de Cassation à l'égard du capitaine Dreyfus a été *connue de bonne heure dans l'après-midi* par Madame Lucie Dreyfus et la famille Hadamard.

Un rédacteur de l'*Agence Nationale* a pu recueillir la première impression produite par l'ordonnance des juges sur les proches du député à l'île du Diable.

Les seules paroles qu'ait pu prononcer Mme Dreyfus encore sous le coup de l'émotion éprouvée à l'annonce de l'heureuse nouvelle ont été l'impression d'un sentiment d'allégeance infinie. « Enfin ! grâce à l'esprit de justice et aux ...